

Nos partenaires

Les Chambres consulaires vous apportent un conseil adapté à votre métier et à vos attentes. Leurs animateurs économiques et conseillers en développement durable sont à votre écoute.

LES CHAMBRES CONSULAIRES



L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

L'Agence Française de Développement et la Banque Européenne d'Investissement mettent à disposition des banques la ressource bonifiée employée à l'octroi des PEME.



LES PARTENAIRES FINANCIERS

Les banques vous accompagnent dans le montage financier de votre projet et le financent éventuellement par un PEME.



Banque de Nouvelle-Calédonie

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales financent le dispositif et soutiennent vos projets à travers des subventions.



PROVINCE DES ILES



PROVINCE NORD



PROVINCE SUD



GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

Graine

Agir et Innover pour l'Environnement

VOS CONTACTS

GRAINE

CCI 15, rue de Verdun BP M3 - 98849 NOUMEA
Téléphone : 24 40 72 - Fax : 24 31 31

Chargée de mission : **Aurélié FOURDRAIN**
Courriel : a.fourdrain@graine-nc.com

Conseiller développement durable CCI :
Matthieu LADIESSE

Adresse : CCI-NC 15, rue de Verdun
Téléphone : 24 31 24 - Fax : 24 31 31
Courriel : m.ladiesse@cci.nc

Conseiller développement durable CMA :
Virginie GERBES

Adresse : CMA-NC 10, avenue James Cook
Téléphone : 28 23 37 - Fax : 28 27 29
Courriel : virginie.gerbes@cma.nc

Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie
Yannick COUETE

Adresse : 3, rue Alcide Desmazures
Téléphone : 24 31 60 - Fax : 28 45 87
Courriel : direction@canc.nc

Entreprendre aujourd'hui et préserver l'avenir



ENTREPRENDRE
AUJOURD'HUI
préserver l'avenir

Graine

Agir et Innover pour l'Environnement

PEME
Prêt pour l'environnement
et la maîtrise de l'énergie

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

DISPOSITIF D'APPUI

Qui est Graine ?

Créée en juin 2009, Graine est une structure associative dédiée à l'accompagnement des entreprises calédoniennes agissant en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Graine intervient sous deux formes :

- en apportant un appui technique aux entreprises calédoniennes désireuses de concrétiser un projet d'investissement environnemental : information sur les dispositifs d'aides, appui au montage du dossier technique et du plan de financement
- en agréant le projet d'investissement en vue de l'obtention par l'entreprise d'un prêt bancaire à taux préférentiel, le PEME (prêt pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie).

Graine regroupe les trois chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie (la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture), ainsi que l'Agence française de développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Elle travaille en partenariat avec les collectivités publiques territoriales qui contribuent aussi à son financement.



Qui est concerné ?

Graine s'adresse à toute entreprise calédonienne quel que soit son domaine d'activité et sa situation géographique.

ECO-ENTREPRISES CALÉDONIENNES
CERTIFICATION



Quels sont les projets éligibles ?

Tous les projets visant à réduire les impacts négatifs de l'activité entrepreneuriale sur l'environnement ou réducteurs de consommation d'énergie :



• énergies renouvelables et efficacité énergétique



• limitation des pollutions et des nuisances



• création « d'éco-entreprises »



• obtention de labels, marques et certifications environnementaux

A l'achèvement de l'opération d'investissement, l'entreprise s'engage à observer les prescriptions environnementales en vigueur en Nouvelle-Calédonie.



Comment bénéficier des aides de Graine ?



Vous avez un projet d'investissement en faveur de l'environnement ou de la maîtrise de l'énergie :

1/ Contactez Graine pour recueillir l'information préalable au montage de votre dossier et convenir d'un rendez-vous le cas échéant avec l'expert de la structure.
- Pensez à vous rapprocher du conseiller en développement durable de votre chambre consulaire.
- Pensez à prendre contact avec votre conseiller bancaire, qui évaluera la faisabilité économique et financière de votre projet.

2/ Graine analyse votre dossier et en étudie la faisabilité technique et financière. Elle vous aide à le structurer :
- en vous apportant des conseils techniques
- en répondant à vos questions en matière de réglementation environnementale
- en vous orientant vers les organismes d'aide existants (conseillers économiques et en développement durable des chambres consulaires, subventions publiques...)
- en vous appuyant dans les démarches à effectuer

3/ Votre dossier est présenté au comité d'agrément de Graine : après validation, vous pouvez demander à votre banque de bénéficier d'un PEME. Attention : la banque reste seule juge de l'octroi d'un PEME en se fondant sur ses propres critères d'intervention.